

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je dois interrompre encore une fois le député. Permettez-moi de lire la motion. M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

Que la Chambre rejette le programme anti-inflationniste du gouvernement—

Je demande au député de limiter ses remarques à la motion proposée.

M. Johnston: Merci, madame l'Orateur. Avec tout le respect qui vous est dû, je poursuivrai, car l'une des questions qui en Colombie-Britannique devait servir de thème à la campagne électorale c'est que le gouvernement fédéral n'a pas su enrayer l'inflation. Ce n'est donc pas une question étrangère à la motion dont cette Chambre est à présent saisie.

La raison de cette motion a échappé à la présidence et elle a jugé nécessaire de faire quelques observations à ce sujet. Avec tout le respect que je vous dois, madame l'Orateur, je ne vois pas pourquoi, alors que la présidence s'est vu obligée de commenter aujourd'hui les raisons pour lesquelles cette motion était inscrite au *Feuilleton* je ne pouvais parler des raisons pour lesquelles nous en sommes saisis.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Deux fois au cours de son discours le député a critiqué la présidence. La présidence s'est posé des questions sur cette motion mais a décidé qu'elle était recevable. Que le député remette cette décision en question constitue une critique de la présidence qu'il n'est pas autorisé à faire.

M. Johnston: Au sujet du même rappel au Règlement, madame l'Orateur, je n'ai pas mis en doute un seul instant la décision de la présidence. Pas un seul instant je n'ai mis en question le bien-fondé de sa décision. Il est clair que le débat actuel porte sur cette motion et je ne parle de rien d'autre que de la motion dont les néo-démocrates se sont cru obligés de saisir la Chambre aujourd'hui.

Pendant quelque temps, il a semblé que le problème de la reprise du travail en Colombie-Britannique allait constituer un des principaux thèmes de la campagne électorale, mais à la suite de la décision du gouvernement, les syndicats se sont abstenus et n'ont pas remis la question sur le tapis. Au cours du débat d'aujourd'hui, nous avons beaucoup parlé de grèves.

Quand ce programme a été proposé par le parti ministériel, le premier ministre de la Colombie-Britannique a réagi avec mépris. Pendant quelque temps, il semblait que les contrôles mêmes dont nous parlons cet après-midi étaient l'enjeu de leurs élections. Cependant, après quelques recherches, il s'est avéré que l'opinion publique y souscrivait, non seulement en Colombie-Britannique, mais dans tout le Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Si ce programme a reçu quelque appui, c'est grâce à la campagne électorale du Parti conservateur progressiste, il y a un an, et du chef de l'opposition (M. Stanfield). C'est une répercussion tardive de cette campagne qui avait alors été infructueuse.

● (1610)

Nous sommes donc saisis de cette motion. On y mentionne le contrôle des prix et un contrôle efficace des revenus. Nous constatons qu'en Colombie-Britannique, depuis trois ans et quelques mois, on a beaucoup appris au

Programme anti-inflation

sujet des contrôles gouvernementaux imposés par ce parti qui a réduit à la mendicité l'industrie forestière, cette grande industrie de la Colombie-Britannique; pour la première fois, l'industrie accusera un déficit à la fin de l'année. Quoi d'étonnant? Le gouvernement Barrett a paralysé l'industrie minière dans cette province. Les équipes de prospecteurs sont partis.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement!

M. Johnston: Il a effrayé l'industrie agricole en cherchant à supprimer le programme de soutien agricole. Cela se rattache assurément aux contrôles des prix, puisque nos produits essentiels sont touchés.

Il a soulevé l'hostilité, entre autres groupes, des enseignants, de ceux qui plus que tout autre groupe ont contribué au succès de la campagne de 1972. Et il a effrayé les écologistes. Le premier ministre de cette province n'aimerait rien tant que de fermer certaines mines, mais il n'ose pas le faire de crainte de voir diminuer les revenus de la province. Il s'est aussi rendu impopulaire auprès des autochtones, il a perdu l'appui du seul député autochtone qui ait siégé à l'assemblée législative pendant longtemps. Il a perdu au chapitre du bien-être 100 millions de dollars, perte qui n'a jamais été expliquée. Il a détruit l'industrie de l'assurance-automobile et honoré l'équipe de démolition, en nommant le directeur agent général à Londres. Nous avons donc une triste histoire de contrôles dans cette province...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement!

M. Johnston: ... et une motion assez étrange dont nous avons été saisis aujourd'hui et dont tous les députés peuvent contester l'à-propos, aussi bien que tous les autres Canadiens qui prennent au sérieux cette série de contrôles imposés par ce gouvernement; par contre, ce parti dénonce les contrôles imposés par le fédéral, et une autre série de contrôles a été imposée par un autre gouvernement provincial de type semblable. Je ne puis concevoir comment je pourrais enfreindre le Règlement si je parle des contrôles et de la façon dont ils sont appliqués en Colombie-Britannique.

M. Alkenbrack: Dans le mille!

M. Johnston: Là-bas, des élections sont déclenchées en plein blocage des prix. Je ne crois pas qu'il y ait eu dans toute l'histoire de notre pays une tentative plus délibérée de rançonner le public que cet appel aux urnes en hiver au beau milieu d'un blocage des prix de 68 jours.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement!

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Je dois à nouveau rappeler au député qu'il s'éloigne du sujet de la motion.

M. Johnston: Merci, madame l'Orateur. Il ne m'appartient pas dans ma sagesse, ou mon manque de sagesse, de prédire les résultats des élections à venir, quoique je constate qu'on essaie là-bas de me critiquer après le fait. Je dis cependant ceci: il est clair comme de l'eau de roche qu'un SOS est venu de la Colombie-Britannique. Le gouvernement là-bas se trouve dans une situation désespérée. Il a fait appel à ses collègues d'ici: «Aidez-nous; nous n'avons que jusqu'au 11 et nous devons faire quelque chose». Nous sommes donc saisis d'une motion aujourd'hui.